

BTS

ÉLECTROTECHNIQUE EN APPRENTISSAGE

LE MÉTIER



BTS

NIVEAU 5



2 ANS

SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du lycée Charles Coulomb - 16000 ANGOULEME
Tél. : 05 45 61 83 00
Contact : Mickaël MORAIN - DDFPT

L'activité du technicien et de la technicienne supérieur en électrotechnique est centrée sur les secteurs d'activité de la production industrielle, du tertiaire, de l'habitat, du transport et de la distribution de l'énergie électrique, des réseaux des réseaux de communication, des infrastructures et des bâtiments « intelligents », de l'industrie et des équipements électriques des véhicules.

Le technicien et de la technicienne supérieur en électrotechnique est un.e spécialiste des installations électriques « intelligentes », qui intègrent les technologies numériques, communicantes et les objets connectés au service des enjeux énergétiques. Le technicien, la technicienne conçoit, optimise et maintient ces installations électriques depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations, en intégrant des solutions techniques variées et innovantes.

Quel que soit l'emploi occupé par le technicien et la technicienne supérieur, il(elle) est amené(e) à communiquer aussi bien en interne, avec les différents services de l'entreprise, qu'en externe avec les clients ou les fournisseurs. Sa situation dans l'entreprise l'amène à étudier, expliquer, appliquer et faire appliquer les normes et règlements en vigueur à tous stades de l'évolution d'un projet et à encadrer une équipe.

COMPÉTENCES VISÉES

- Étude technique et économique de solutions.
- Concevoir, réaliser, planifier la réalisation et maintenir en fonctionnement ses solutions.
- Définir, dimensionner des équipements électriques et des automatismes.
- Installer, raccorder, régler et mesurer.
- Développer des éléments de sécurité des matériels et des locaux industriels.
- Industrialisation.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2019/2020

- Réussite aux examens : 84,62%
- Taux d'insertion : NC
- Taux de poursuite d'étude : NC
- Taux de rupture : *se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr*

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Agent de Maîtrise Maintenance.
- Assistant Électrotechnicien.
- Chef de chantier en installations électriques.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un bac.
- Être âgé.e de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.e.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 6 périodes de 2 à 4 semaines en centre de formation. Le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1420h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle.
- Formation complémentaire.
- École d'ingénieurs.



PLUS D'INFOS

cfa-acad-poitiers.fr

